



I Contexte

Un questionnaire poursuivant un processus engagé dès 2017

En 2017/2018, un processus de réflexion et de remontée des attentes et besoins du réseau de la MOT avait été engagé et a permis de construire une **position commune relative aux politiques européennes post 2020**. Cette position s'est exprimée au travers de deux publications :

- ≡ la **Brochure « Les territoires transfrontaliers : La fabrique de l'Europe »**¹ publiée en novembre 2017 à l'occasion des 20 ans de la MOT, formulant notamment des ambitions, des attentes et de possibles réponses politiques pour le post 2020,
- ≡ la **Contribution** de la MOT de décembre 2018 **au débat sur les questions de coopération transfrontalière** en réponse aux propositions de règlements sur la politique de cohésion 2021-2027².

Ce positionnement européen précisé, la MOT a souhaité poursuivre en 2019 le processus de remontée des besoins et attentes de son réseau en s'attachant spécifiquement **aux politiques transfrontalières portées tant au niveau national que régional ou local**.

La coopération transfrontalière constitue, pour les collectivités concernées, une **composante stratégique et spécifique de l'action extérieure des collectivités territoriales** (AECT). Particulièrement intense aux frontières françaises ([voir carte](#)), elle est marquée par la proximité des acteurs et le rôle important joué par les collectivités territoriales de part et d'autre de la frontière.



Un contexte transfrontalier en profonde évolution

Au niveau national, la vision de l'Etat français a été clairement affirmée au travers du **Livre Blanc « Diplomatie et territoires »**³, approuvé en novembre 2016 par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). Il consacre un chapitre entier à la définition d'une « **stratégie pour la coopération transfrontalière** », exposée selon **quatre axes** :

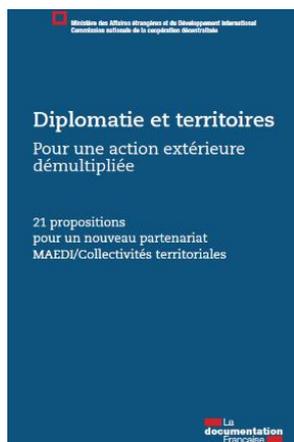
- 1) Développer une nouvelle stratégie cohérente associant tous les acteurs concernés et renforçant la gouvernance transfrontalière
- 2) S'appuyer sur les conseillers diplomatiques des préfets de région
- 3) Renforcer la Mission Opérationnelle Transfrontalière
- 4) Mieux mobiliser l'ensemble des acteurs concernés

¹ www.espacestransfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/FR_brochure_territoires_tf_MOT.pdf

² www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Europe/Positions_MOT/FR_contribution_MOT_2021_2027.pdf

³ Il vise à renforcer la mise en cohérence entre l'action diplomatique de la France et celle des collectivités territoriales, en articulant mieux les divers outils et institutions qui soutiennent l'action extérieure des collectivités territoriales. Il présente un état des lieux, les enjeux de l'internationalisation des territoires et 21 propositions pour l'amélioration du partenariat Etat/ collectivités territoriales.

www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/livre_blanc_diplomatie_et_territoires_cle01a131.pdf



Si cette stratégie a connu un début de mise en œuvre (conseillers diplomatiques dans chaque région ; groupe préfigurateur à une coordination interministérielle sur le transfrontalier ; expérimentation par le Préfet Grand Est...), le contexte national « transfrontalier » a profondément évolué depuis 2016, et plus particulièrement au cours des derniers mois :

- ≡ **Mai 2018 : proposition de règlement** relatif à la création d'un « mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier », l'**ECBM**⁴
- ≡ **Mai 2018** : création de la Banque des Territoires, direction de la Caisse des Dépôts regroupant les offres au service des territoires, y compris transfrontaliers,
- ≡ **Janvier 2019** : signature du **Traité franco-allemand d'Aix La Chapelle**⁵, mettant en place un comité de coopération transfrontalière franco-allemand. Ce modèle franco-allemand pourrait être reproduit sur d'autres frontières,
- ≡ **Janvier 2020** : création de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et déploiement des « programmes », avec possibilité d'un programme transfrontalier,
- ≡ **Janvier 2021** : création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), dans la droite ligne de la **réforme de l'action publique territoriale** engagée par la France, qui vise en particulier une plus grande différenciation des politiques, au service des territoires, notamment frontaliers, dans leur spécificité.



Ces profondes évolutions sont favorables à l'**intensification de l'action extérieure des collectivités territoriales frontalières et de la coopération transfrontalière**.

Un questionnaire, support d'une évolution stratégique de la MOT

La MOT, en tant qu'outil d'assistance opérationnelle des acteurs de la coopération transfrontalière, (collectivités territoriales, services de l'Etat etc.), est au cœur de ces différentes évolutions.

Aussi, afin d'accompagner ces évolutions au plus proche des besoins des territoires, la MOT a présenté, lors de sa dernière Assemblée Générale, un **questionnaire portant sur la « Remontée des besoins du réseau MOT au niveau national »**, qui a ensuite été mis en ligne dans une version simplifiée. Les réponses ont vocation à nourrir l'évolution stratégique de la MOT.

A travers ce questionnaire, la MOT a proposé aux acteurs locaux et régionaux, et notamment aux 55 collectivités territoriales et structures composées de collectivités, d'exprimer **leurs propres objectifs de coopération, et leurs attentes vis-à-vis de la MOT**, quant à ses missions et ses services, ainsi que son modèle économique.

S'appuyant sur la brochure des 20 ans publiée en 2017, le questionnaire a été structuré en 4 thèmes :

- ≡ Thème 1 - Observation, stratégie, planification
- ≡ Thème 2 - Gouvernance et action politique
- ≡ Thème 3 - Information, citoyenneté, sentiment d'appartenance
- ≡ Thème 4 - Financement des projets

Pour chacun de ces thèmes, les adhérents ont été interrogés sur leurs coopérations avec des collectivités frontalières étrangères, sur les actions et problématiques actuelles, sur les obstacles rencontrés, sur leurs besoins en matière d'ingénierie et de soutien technique et financier.

Les résultats détaillés du questionnaire seront présentés lors du Conseil d'orientation de la MOT qui se tiendra le 12 décembre 2019 à Paris.



⁴ http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/WG_Innovative_Solutions/budget-may2018-cross-border-mechanism_fr.pdf

⁵ www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/traite.aix-la-chapelle.22.01.2019_cle8d3c8e.pdf

II Analyse quantitative des réponses

La MOT a reçu **30 réponses** des 73 adhérents du réseau de la MOT ce qui correspond à un **taux de réponse de 41 %**, dont :

- ≡ 18 collectivités ou groupements de collectivités,
- ≡ 6 structures transfrontalières,
- ≡ 6 autres structures.

Ces 30 adhérents coopèrent aux frontières de la France avec :

- ≡ 85 collectivités françaises,
- ≡ 114 collectivités non françaises.

Plus généralement, parmi les **73 adhérents** que compte la MOT en 2019, **près des trois quarts**, soit 55 adhérents, **sont soit des collectivités territoriales, soit des structures composées de collectivités territoriales**. La MOT comprend dans son réseau :

- ≡ **42 collectivités ou groupements de collectivités** (37 entre eux sont français et 5 non français), et
- ≡ **13 structures transfrontalières** qui sont en majorité composées de collectivités ou de groupement de collectivité. Ces 13 structures transfrontalières comprennent au total 160 collectivités ou groupements de collectivités (dont 46 françaises et 114 non françaises).

III Messages clés des retours

Duplication de l'approche franco-allemande sur d'autres frontières

Plusieurs adhérents soulignent **l'exemple de la coopération franco-allemande** avec la mise en place du Comité de coopération transfrontalière (**CCT**) résultant du **TALC** (Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle) et demandent la **duplication sur leur frontière**.

« L'appui de la MOT [...] sera particulièrement important pour la mise en place du « Comité de coopération transfrontalière », créé par le Traité d'Aix-la-Chapelle. »

« Le soutien de la MOT [...] pour aider au plan national à la mise en place d'un nouveau modèle s'inspirant du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 pour notre frontière [franco-italienne]. »

« [Il y a un] intérêt [...] pour un comité de coopération transfrontalière franco-suisse et pour "1 équipe de France de la coopération franco-suisse" (avec Préfets, Président de Région, voire de départements) »

La préparation de la programmation post 2020 entraîne d'ores et déjà sur l'ensemble des frontières une intense activité stratégique frontalière et transfrontalière. Dupliquer cette approche stratégique de la frontière franco-allemande sur d'autres frontières françaises, nécessite un **pilotage au niveau national**, coordonnant des approches similaires.

Si on regarde les trois principales missions du CCT, elles recoupent certaines des questions posées dans le questionnaire : **l'observation**, la **stratégie** et la **résolution des obstacles**. Au final, nous avons analysé les réponses selon 5 catégories: **observation ; stratégie et gouvernance ; citoyenneté ; financements ; résolution des obstacles**.

Thème « Observation »

Les réponses signalent :

- tantôt un manque d'observation transfrontalière avec des difficultés d'harmonisation des données, d'accès aux données, des différences de règles, de méthodologie entre organismes d'observation.
- tantôt l'existence ou le déploiement de nombreux observatoires ou SIG transfrontaliers.

Cette dichotomie atteste des différences territoriales en matière d'observation transfrontalière, induisant des attentes différentes et complémentaires vis-à-vis de la MOT.

Aussi, elles soutiennent l'appui et le lobbying de la MOT sur le sujet de la statistique transfrontalière aux différents niveaux, le besoin de mise en réseau des observatoires, voire un engagement de la MOT pour faciliter l'accès à la donnée transfrontalière.

Actions à mener : Ce thème fait d'ores et déjà l'objet du programme de travail de l'Observatoire de Territoires (CGET) et du Comité Stratégique Transfrontalier (CGET et MOT) : mise en réseau des observatoires transfrontaliers ; synergie avec l'Allemagne (démarche parallèle à la démarche française, projet MORO sur l'observation transfrontalière) et le niveau européen.

La MOT pourra renforcer sa mobilisation en 2020 en matière d'accessibilité de la donnée, et de production d'informations objectives et consolidées sur le fait transfrontalier, en lien avec ses adhérents, le CST et les initiatives allemande et européenne.

Thème « Stratégie et Gouvernance »

Les réponses montrent clairement le besoin récurrent d'ingénierie et d'appui de la MOT au niveau local, mis en avant par la grande partie des adhérents, notamment en matière de diagnostics et stratégies territoriales.

L'intervention de la MOT est également souhaitée pour la mise en réseau des territoires, les échanges entre frontières, de bonnes pratiques, des expériences (**rapprochement horizontal** entre les territoires transfrontaliers, comme facilitateur de la mise en commun, comme centre de ressource, permettant de faire des benchmarks etc.).

Le rôle de la MOT comprend également celui **d'intermédiaire** avec le niveau national et européen (**rapprochement vertical** entre les niveaux local, national et européen, besoin de porter la voix du transfrontalier aux différentes échelles).

Les niveaux nationaux et européens sont sollicités pour la prise en compte du transfrontalier et/ou afin de répondre aux enjeux transfrontaliers. Une **approche nationale** est notamment attendue pour croiser des **enjeux structurants** comme les infrastructures ou les coopérations métropolitaines.

« [Il y a une nécessité d'une approche nationale en termes de coordination interministérielle] pour une approche croisée « infrastructures de transport » et « aménagement du territoire/coopérations métropolitaines transfrontalières » ».

Actions à mener : Ce thème fait d'ores et déjà l'objet de séminaires (Journée technique du réseau "Coopérations métropolitaines transfrontalières"⁶ ; Journée d'actualité "Mobilité transfrontalière - Regards franco-belges"⁷ ; webinar sur les services publics transfrontaliers⁸ ; groupe de travail sur les Schémas de Coopération Transfrontalière avec une réunion prévue avec la DG REGIO le 19 décembre 2019), études menées pour les Régions Grand Est et Sud dans le cadre d'Europ'Act sur la capitalisation des programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et la recherche de synergies avec les autres programmes européens. Il sera décliné dans le programme de travail 2020.

Thème « Citoyenneté »

Les réponses montrent que pour la plupart des territoires le **sujet demeure très peu traité** et qu'il y a besoin de diffuser des bonnes pratiques de communication et d'information citoyenne.

La difficulté est de comment **atteindre le public** au-delà des « habitués », avec des limites des réseaux sociaux, puis le défi d'une e-citoyenneté transfrontalière.

Les adhérents jugent que les **micro-projets** sont à soutenir. Est cité le « **Fonds citoyen** » du TALC et le besoin d'un lobbying pour qu'il soit le plus simple possible et le plus accessible aux citoyens.

« Il est important de pérenniser les « fonds microprojets » dans les futurs programmes INTERREG : les ambitieuses propositions de la Commission en la matière devraient être soutenues par la France au Conseil et par les parlementaires européens français au Parlement. Une action de lobbying pourrait être coordonnée par la MOT. »

Actions à mener : La MOT se tient prête à poursuivre les actions menées en 2018 (appui aux consultations citoyennes transfrontalières) et 2019 (participation au Grand Débat). Elle soumettra à ses adhérents l'opportunité de la création d'un groupe de travail sur les enjeux de citoyenneté en 2020.

Thème « Financements »

Le réseau fait remonter un enjeu de simplification administrative et d'**accessibilité** des fonds à tout type d'acteur et à tout territoire, car le niveau local et les petites structures ont de plus en plus de difficultés d'accéder aux fonds européens.

Il y a un **manque de connaissance sur les sources et outils financiers**. Un des enjeux sera de faciliter le rapprochement entre collectivités, la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires et la BEI :

« [Le] rôle de la MOT [est] : favoriser le rapprochement entre collectivités, le CDC et la BEI. »

Actions à mener : Ce thème fait l'objet d'ores et déjà de plusieurs démarches (étude menée pour la BEI pour définir ses interventions possibles ; appui à la dimension transfrontalière du programme « Action cœur de ville », etc.), et doit être développé avec la Banque des territoires. La MOT soumettra à ses adhérents l'opportunité de la création d'un groupe de travail sur les enjeux de financements en 2020.

⁶ Le 25 septembre 2019 à Besançon, organisée par le Grand Besançon et la MOT

⁷ Le 13 novembre 2019 à Lille, organisée par la MOT, le CNFPT et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

⁸ Le 21 novembre 2019

Thème transversal - résolution des « Obstacles »

Les réponses confirment le besoin d'identification et de résolution des obstacles, dans la logique du CCT du TALC et du projet de règlement **ECBM**.

Tous les retours confirment la nécessité d'une **approche multi-niveaux** impliquant les différents niveaux locaux, nationaux et européens pour la résolution des obstacles.

Plusieurs adhérents soutiennent le règlement **ECBM**, une approche bottom-up pour trouver une solution à un obstacle précis.

« La mise en œuvre concrète du (projet de) règlement relatif au « mécanisme européen de coopération transfrontalière » (ECBM), dont l'idée a germé à la MOT, nécessitera [...] un appui méthodologique de la part des instances européennes et nationales et/ou de la MOT. »

« [Besoin du ...] soutien de la MOT auprès des instances de Bruxelles pour faire bénéficier notre territoire transfrontalier des nouveaux mécanismes ECBM. »

« Besoin en ingénierie pour la réalisation d'expérimentations rendues possibles par les nouveaux règlements européens (ECBM notamment). »

Pour la résolution d'obstacles les interactions des acteurs locaux se réalisent avant tout avec les **services déconcentrés de l'Etat** plutôt qu'avec les instances nationales.

« [La] compétence technique sur les problématiques transfrontalières [est] parfois insuffisante de la part des services déconcentrés. »

Actions à mener : La MOT a été créée en 1997 par un comité interministériel pour appuyer les acteurs locaux, tant collectivités que services de l'Etat et de la Caisse des Dépôts. Dans le contexte actuel, il importe de généraliser sur l'ensemble des frontières la démarche mise en place par le Préfet Grand Est (mission transfrontalière auprès du Préfet, réseau de points de contacts territoriaux et thématiques) et de faire connaître et structurer l'appui de la MOT, tant au niveau national (ANCT, ministères, Caisse des Dépôts / Banque des territoires) que déconcentré. Le **forum en ligne de la MOT** a vocation à appuyer ce processus. Une évaluation de ses forces et faiblesses sera menée en 2020 afin de renforcer son efficacité et son appropriation par les acteurs du transfrontalier.